



SERVICES PERISCOLAIRES

Fiche de renseignements

Année scolaire 2019-2020

Dossier à remplir et à retourner **complet** à la Mairie **au plus tard le 24 juin**



ENFANT

Nom : Prénom : Sexe : M F

Classe : Date de naissance : ... /... /...

Mode de garde de l'enfant Par ses 2 parents Alternée Mère seule Père seule Autres

RESPONSABLES LEGAUX

N° allocataire CAF obligatoire :

Responsable légal 1

Nom : Prénom :

Nom et adresse de l'employeur (**obligatoire**)

.....

Adresse :

CP : Ville :

Tél. portable : Tél. Domicile :

Courriel : Tél. Travail :

Responsable légal 2

Nom : Prénom :

Nom et adresse de l'employeur (**obligatoire**)

.....

Adresse :

CP : Ville :

Tél. portable : Tél. Domicile :

Courriel : Tél. Travail :

Choix du destinataire de l'ASAP : Avis des Sommes à Payer (factures transport scolaire et cantine)

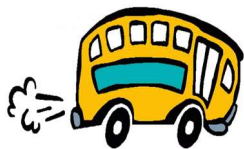
Responsable légal 1

Responsable légal 2

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e),.....représentant légal de l'enfant :
..... autorise la Mairie de Prignac et Marcamps
à publier et utiliser les photos, les films et les enregistrements audio sur lesquels figurent mon enfant dans le cadre des
activités périscolaires. Ceux-ci pourront être reproduits par la mairie en partie ou en totalité sur tout support (Internet,
journal municipal) : Oui Non

ASSURANCE : l'enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle accident corporel
(fournir l'attestation d'assurance extra-scolaire papier dès réception)



TRANSPORT SCOLAIRE

Mode de paiement : prélevé *(joindre un RIB impérativement)* non prélevé

Point de montée :

Point de descente :

Autorise mon enfant (nom, prénom) à rentrer seul(e) à son domicile à la descente du bus scolaire



RESTAURANT SCOLAIRE

Mode de paiement : prélevé *(joindre un RIB impérativement)* non prélevé

Fréquentation prévisionnelle du restaurant scolaire :

occasionnelle lundi mardi jeudi vendredi



GARDERIE : *Attestation des deux employeurs obligatoire pour validation de l'inscription*

Fréquentation prévisionnelle de la garderie périscolaire

Garderie du matin (7h00 - 8h50) occasionnelle lundi mardi jeudi vendredi

Garderie du soir (16h30 – 19h00) occasionnelle lundi mardi jeudi vendredi

P.A.I : Projet d'Accueil Individualisé Oui Non

Seuls les allergies et/ou régimes alimentaires faisant l'objet d'un P.A.I seront pris en compte. La municipalité se réserve le droit d'accepter ou non les P.A.I en fonction de la possibilité de leur mise en place durant les services cantine et garderie. Le cas échéant, les parents devront fournir deux boîtes au nom de l'enfant comportant le nécessaire au P.A.I : une pour la cantine et une pour la garderie.

Toute modification d'adresse, de téléphone ou de situation familiale survenant durant l'année scolaire doit être obligatoirement signalée à la Mairie.

Fait à : Le :

Signature obligatoire (représentant légal 1)

Signature obligatoire (représentant légal 2)

PERSONNES AUTORISEES (pour la fratrie) :

A compléter impérativement : les personnes autorisées à prendre en charge l'enfant (5 personnes maximum et ce à l'exclusion de tout mineur sauf décharge expresse des parents). Il est recommandé de présenter ces personnes au préalable. L'enfant sera remis à la personne désignée sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité. Il est vivement conseillé de prévenir les agents de la Mairie par téléphone en cas d'imprévu. Le représentant légal assume la pleine et entière responsabilité de cette demande et décharge la Mairie de toute responsabilité en cas de problème survenant après la sortie de l'enfant.

Personne 1 : Nom : Prénom :
Téléphone fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant :
Autorisée Bus Garderie

Personne 2 : Nom : Prénom :
Téléphone fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant :
Autorisée Bus Garderie

Personne 3 : Nom : Prénom :
Téléphone fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant :
Autorisée Bus Garderie

Personne 4 : Nom : Prénom :
Téléphone fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant :
Autorisée Bus Garderie

Personne 5 : Nom : Prénom :
Téléphone fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant :
Autorisée Bus Garderie

Toute modification d'adresse, de téléphone ou de situation familiale survenant durant l'année scolaire doit être obligatoirement signalée à la Mairie.

Fait à : Le :

Signature obligatoire (représentant légal 1)

Signature obligatoire (représentant légal 2)